

Commune du Taillan-Médoc

Communauté urbaine de Bordeaux

2012-2014
Contrat de co-développement



PREAMBULE

Le territoire girondin continue sa croissance démographique avec un accroissement annuel de sa population supérieur à la moyenne nationale (de 1.35 % en moyenne par an en Gironde contre 0.7 % en France). Cette dynamique démographique se répartit davantage sur le territoire girondin que sur la Cub : l'étalement urbain en est le corollaire. Les indices montrent que cette croissance sera, au minimum, maintenue dans cette proportion.

L'agglomération bordelaise connaît aujourd'hui une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale (+1.1 % en moyenne sur l'aire urbaine) mais qui reste inférieure à la moyenne girondine. Cette poussée démographique s'est aussi accompagnée d'une augmentation significative des emplois salariés du privé supérieure à 2% depuis une vingtaine d'années.

L'agglomération bordelaise a ainsi retrouvé depuis la fin des années 1990 une attractivité économique mais aussi résidentielle qui repose principalement sur :

- l'effort de requalification des espaces publics mené dans le cœur de l'agglomération, symbolisé au premier chef par l'aménagement des quais rive gauche et celui du quartier Bastide rive droite. Il a remis en lumière la beauté du centre historique de la ville. Il a aussi amorcé un rapprochement et un nécessaire rééquilibrage entre les deux rives du fleuve.
- la mise en place d'un vaste réseau de tramway, articulée à la reconfiguration du réseau de bus et à une politique de promotion du vélo, qui a apporté un début de réponse au problème des déplacements à l'intérieur de l'agglomération. Desservant les grands pôles du territoire, le tramway a également constitué un puissant outil de dynamisation des centres des communes périphériques.
- un ensemble de grands projets programmés ou en cours de réalisation, à commencer par l'arrivée de la LGV et la construction d'un nouveau pont à l'entrée du port de la Lune.

L'agglomération bordelaise bénéficie aujourd'hui des atouts indispensables pour provoquer le saut d'échelle nécessaire au passage du statut de capitale régionale à celui de métropole européenne. Mais il lui reste tout de même un certain nombre de handicaps à combler pour franchir ce palier. Elle est par ailleurs confrontée, comme tous les autres territoires, aux grands défis globaux du XXI^e siècle que sont la mondialisation, la raréfaction des ressources naturelles et le réchauffement climatique.

Pour exploiter ses atouts, surmonter ses handicaps et relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée, le choix le plus judicieux est la métropole, métropole qu'il faut organiser pour en tirer le meilleur parti.

Cinq directions, cinq « sens » peuvent ici orienter l'action publique. Cette métropole à venir devra être à la fois : solidaire, stimulante, sensible, sobre et singulière.

La Cub et ses communes doivent relever ces défis dans les prochaines années en offrant à leurs citoyens cette métropole plus solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière donc UNIQUE. Ces cinq sens proposés dans le cadre du projet métropolitain seront à terme les fils conducteurs de l'ensemble des projets menés par la Cub et ce, à toutes les échelles du territoire.

Le projet métropolitain devient la matrice aux différents projets et processus menés par notre établissement public : les contrats de co-développement seront un des premiers modes opératoires, notamment à travers des modes de coopération novateurs et exemplaires.

Les objectifs d'agglomération qui restent toujours d'actualité s'inscrivent dans la continuité du projet métropolitain. Ils sont partie intégrante des présents contrats comme cela fut le cas dans la première génération des contrats de co-développement.

En terme d'actions, la lutte contre l'étalement urbain, l'offre de logement diversifiée pour accueillir une population nouvelle et maintenir les habitants actuels dans de bonnes conditions d'habitat et de travail, l'attractivité économique à promouvoir dans un cadre de compétitivité accrue des territoires restent les enjeux que chacune des communes de la Cub doit porter et partager.

La Cub, Etablissement de coopération intercommunale a une double vocation :

- Pour les communes, elle répond au besoin de services à la population en terme de déplacement, de collecte et de traitement des déchets ménagers, d'adduction d'eau et en traitement des eaux usées, en protection contre les inondations
- Elle est le lieu de débats, de définition et de mise en cohérence des projets de développement à l'échelle de l'agglomération : c'est la gouvernance de l'agglomération.

L'accord de coopération a proposé de partager un diagnostic sur l'évolution de notre agglomération en précisant les enjeux communs à porter conjointement entre chaque commune et la Cub à l'horizon des 5 à 10 ans.

Il s'agit donc, d'une part, de préciser les objectifs de l'agglomération au regard du projet métropolitain et de ses 5 axes de références dont la recherche d'une croissance démographique choisie et de ses conséquences sur l'aménagement urbain, les déplacements, le développement économique, la gestion des services urbains et le développement durable (préservation des espaces naturels, lutte contre le changement climatique).

Déjà, à cet effet, la Cub a réorganisé l'ensemble de ses services pour à la fois porter la gouvernance au plus près des communes par la création des directions territoriales et prendre en compte les nouveaux défis identifiés dans le projet métropolitain : nature, développement économique, mobilité, habitat et ce, par la création de directions spécifiques.

D'autre part, il s'agit de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs d'agglomération pour assurer la lisibilité des engagements de la Cub et de la commune dans la réponse au diagnostic.

C'est l'objet du présent contrat.

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté n° 2012/0010 en date du 20 janvier 2012,

Et

La Commune du Taillan-Médoc, représentée par Monsieur Ludovic FREYGEFOND, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° 1 en date du 28 février 2012,

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par la Communauté urbaine et la Commune sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions communautaires et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre la Communauté urbaine et la Commune du Taillan-Médoc, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

ARTICLE 3 : LES OBJECTIFS D'AGGLOMERATION PORTES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

L'un des enjeux de la contractualisation Cub/communes est de mettre en cohérence les objectifs d'agglomération dans le cadre du projet métropolitain en concordance avec le projet de développement de chaque commune.

Ainsi le contrat de co-développement 2012-2014, tout en intégrant les objectifs d'agglomération, se propose de développer un projet de territoire à travers les 5 axes décrits dans le projet métropolitain dits des 5 sens :

- ↳ Construire une métropole solidaire, par un équilibre en terme de développement urbain et en garantissant l'accès au logement pour tous.
- ↳ Développer une métropole stimulante en renforçant son attractivité qu'elle soit économique ou des « savoirs ».
- ↳ Créer et gérer une métropole sobre au développement maîtrisé et durable afin de lutter contre le changement climatique.
- ↳ Imaginer une métropole sensible, en développant des espaces urbains aux ambiances diversifiés et de qualité sans tomber dans l'aseptisation.
- ↳ Redécouvrir une métropole singulière, en gardant une identité bordelaise, unique et spécifique.

Ces cinq axes s'appuieront sur une gouvernance de proximité en permettant à la Cub et aux communes de :

- créer des nouveaux modes de débat et de décision plus participatifs,
- renforcer le partenariat avec les communes,
- développer la mutualisation des moyens et des temps,
- permettre la mise en cohérence de politiques transversales et partenariales (notamment en matière de développement durable).

Les communes sont parties prenantes du projet métropolitain et participent à son élaboration. Le contrat de co-développement est l'un des documents de référence qui, tout en présentant le projet de territoire de la commune et son programme d'actions, prend en partie en compte la vision métropolitaine.

Comme rappelé en introduction, le projet métropolitain est dans la continuité des objectifs d'agglomération déclinés dans les précédents contrats qui sont toujours d'actualité.

Pour mémoire, les objectifs d'agglomération avaient pour ambition de :

↳ **Construire la métropole de demain, pour équilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous**, au travers de :

- La promotion d'une agglomération proche et solidaire permettant d'accueillir plus de 100 000 habitants à l'horizon 2020, ceci en aménageant l'espace, selon des principes d'économie et de mixité des fonctions urbaines, et d'un développement urbain périphérique favorisant les polarités,
- La valorisation de la diversité de nos paysages naturels et fluviaux,
- La diversification de l'offre d'habitat et la dynamisation de la production de logement social,
- La reconstitution des réserves foncières préparant les projets futurs,
- L'accompagnement de la métropolisation de l'agglomération en promouvant des projets phares qui contribuent à son attractivité.

↳ **Renforcer l'attractivité de la métropole, pour une économie dynamique et équilibrée, selon les axes suivants :**

- Renforcer la compétitivité de notre économie en développant les filières structurantes, la prévention du risque économique, en encourageant le développement des filières émergentes, en renforçant la promotion économique,
- Promouvoir l'économie de proximité en améliorant l'accueil des entreprises dans le respect environnemental, en renforçant le tissu économique diffus et l'économie sociale et solidaire, en maintenant le commerce de proximité et en maîtrisant l'urbanisme commercial.

↳ **Favoriser une mobilité maîtrisée et durable, par :**

- Le développement de l'offre de service de transport en commun,
- L'amélioration des conditions de déplacement pour favoriser la mobilité et réduire l'usage de la voiture en complétant le maillage du réseau viaire, en augmentant la

↳ **Gérer la ville au quotidien, l'écologie urbaine au service des habitants, en :**

- Optimisant la gestion des déchets ménagers,
- Gérant durablement l'eau, les ressources et les risques,
- Mettant en œuvre le Plan Climat à l'échelle du territoire : favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- Limitant les nuisances.

↳ **Poser les bases d'un partenariat, d'échanges renouvelés en :**

- Instaurant des modalités renouvelées de débat et de décision,
- Renforçant le partenariat de proximité avec les communes.

Les contrats 2012-2014 entre la Cub et chacune des 27 communes déclinent de manière opérationnelle à travers les projets de territoire partagés et dans leur portefeuille d'actions, le projet métropolitain et ce, dans le respect des objectifs d'agglomération.

Ils s'appuient sur l'ensemble des délibérations cadre actuelles régissant les compétences de la Cub, notamment :

- L'évolution des compétences de la Cub : délibération du 25 novembre 2011 pour les compétences Aire de grand passage, Archéologie préventive, Aménagement numérique, Réseaux de chaleur et de froid, Soutien et promotion d'une programmation culturelle métropolitaine.
- Le schéma métropolitain de développement économique (2011)
- Le plan climat (délibération du 11 février 2011)
- L'agenda 21 (délibération du 14 octobre 2011)
- Les aires d'accueil des gens du voyage (conformité au schéma départemental d'accueil des gens du voyage) – (délibération du 27 mai 2011)
- La politique communautaire en matière d'espaces naturels (2011) : délibération du 16 décembre 2011 Projet Nature – Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets
- Le programme local de prévention des déchets (délibération du 27 mai 2011)
- Le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitain (2011)
- La nouvelle politique de l'eau (décembre 2011)

Et à venir :

- Le nouveau guide d'orientations de l'aménagement des espaces publics (2012)
- Les règlements d'intervention pépinières d'entreprises, commerces de proximité,...

ARTICLE 4 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Communauté urbaine de Bordeaux et la Commune du Taillan-Médoc s'accordent sur le diagnostic suivant, établi lors de la révision du PLU :

4.1 Présentation de la commune

4.1.1 Identité de la commune

Au nord de l'agglomération bordelaise, porte ouverte sur des vignobles prestigieux et de vastes espaces naturels préservés et protégés, Le Taillan-Médoc plaît à se décrire « entre ville et vignes ». Cette phrase, loin d'être le simple reflet d'une singularité géographique, est également le symbole d'une réalité plus profonde. Celle d'un territoire, partie prenante d'une métropole au devenir millionnaire, suivant la voie d'un développement équilibré, respectueux de son environnement, de son patrimoine bâti et de son cadre de vie.

Son slogan : « Entre ville et vignes »

Les évolutions qu'a connues la commune depuis 10 ans concernent essentiellement :

- La requalification du centre bourg
- La requalification du quartier du Chai en cours
- Le réaménagement de l'avenue de Soulac
- Un développement dynamique de la population avec une nécessaire production de logements sociaux

4.1.2 Aujourd'hui les forces et faiblesses constatées sur la commune

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<p>❶ <u>La qualité de vie</u> Les habitants apprécient la commune pour sa tranquillité et les espaces verts et naturels qu'elle propose. Le Taillan-Médoc est une ville essentiellement résidentielle ne comportant qu'un nombre limité d'industries et de commerces (ce qui peut constituer également une faiblesse).</p> <p>Elle accueille principalement un type d'habitat horizontal, reflet d'une transition progressive entre l'agglomération bordelaise et le Médoc.</p> <p>La réalisation du Pôle culturel constituera un équipement structurant pour la ville participant au lien social et favorisant</p>	<p>❶ <u>Le manque de centralité</u> La commune du Taillan-Médoc est un « village-rue » qui s'est développé le long d'un axe nord-sud sur la route du Médoc sans offrir à sa population un centre ville à proprement parler. La requalification des espaces du centre est en cours et la restructuration du centre ville au travers du PAE va permettre d'apporter aux Taillanais une opportunité d'installation de services, d'équipements et de commerces de proximité créant une réelle mixité fonctionnelle.</p> <p>❷ <u>Les nuisances liées à sa position de porte d'entrée du Médoc</u> Positionnée à la limite de la Cub et sur l'axe d'entrée/sortie du Médoc, Le Taillan-Médoc</p>

<p>l'accès à la culture.</p> <p>② La proximité de pôles d'activités Avec Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan et Mérignac, Le Taillan-Médoc est situé à proximité de bassins d'emplois importants à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>③ La Commune organise de nombreux évènements phares, tout au long de l'année</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui mettent en valeur le patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> ○ les journées du patrimoine, ○ la journée « Nettoyons la Nature » sensibilisant le public à la préservation de la forêt ○ les 3 jours du Taillan - qui favorisent les rencontres et les échanges culturels : <ul style="list-style-type: none"> ○ le festival plein F' Art ○ le tremplin de musiques actuelles <p>Le manque de salle culturelle a longtemps freiné la ville dans l'organisation d'évènements. Aujourd'hui, avec la salle « Le Palio », la Ville affiche sa volonté d'offrir à la population un équipement à la hauteur de ses ambitions.</p> <p>④ Un réseau communal Un réseau associatif sportif, culturel et social s'est développé sur l'ensemble de la commune avec près de 50 associations.</p>	<p>subit les nuisances générées par le trafic routier associé.</p>
---	--

4.1.3 Les enjeux pour la commune

- ↗ Poursuivre les réflexions qui sont en train de modifier l'image du Taillan
- ↗ Trouver l'interface entre « forêt, campagne, vignes » et au travers d'une urbanisation maîtrisée
- ↗ Créer une centralité offrant une mixité d'usages
- ↗ Pacifier le trafic sur l'axe nord-sud notamment grâce à la réalisation de la déviation de la RD1215.

4.2 La commune dans son environnement

4.2.1 Forces et faiblesses

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<p>Des réflexions sont mutualisées autour de certains sites de projets:</p> <ul style="list-style-type: none">- avec Eysines : Travail en commun sur la zone maraîchère- avec Saint-Aubin-de-Médoc : Réflexion sur la déviation du Taillan et l'aire des gens du voyage- avec Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Blanquefort : Projet du Parc des Jalles- avec Eysines, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan concernant l'aménagement du carrefour de Cantinolle.	<p>La commune n'a quasiment aucun lien avec le Pian Médoc, commune hors Cub.</p> <p>La ville est entourée d'une ceinture verte constituée de forêts et de maraîchages. Elle a de ce fait peu de lien avec les communes riveraines. La liaison vers Blanquefort est la plus ouverte.</p>

4.2.2 Les enjeux

- ↪ Poursuivre les réflexions sur les espaces naturels en lien avec les autres communes (Parc des Jalles, Vallée maraîchère)
- ↪ Recentrer les populations vivant aux franges de la commune vers le centre ville du Taillan par une offre de services attractive
- ↪ Préserver et développer le lien entre la nature et la ville

4.3 Contribution de la commune à la vie d'agglomération

Le rôle du Taillan-Médoc au sein de la Cub est de plusieurs ordres. C'est à la fois :

- un poumon vert avec ses espaces naturels (vignes, forêt, espaces naturels),
- une commune qui permet l'alimentation en eau potable de nombreux foyers grâce aux sources du Thil,
- une commune qui accueille les populations travaillant aux alentours en leur offrant un cadre de vie agréable,
- une commune participant à la vallée maraîchère,
- une porte d'entrée du Médoc en transition avec la Cub,
- une richesse en terme de patrimoine (Château de la Dame Blanche et ses vignobles).

4.4 Héritage à transmettre aux générations futures

Le capital à préserver concerne :

- **Le développement de la vallée maraîchère** avec l'accueil d'agriculteurs à proximité,
- **La mise en valeur du périmètre rapproché des sources** afin de placer cet espace à disposition des promeneurs,
- **La préservation de la forêt,**
- **La conservation du patrimoine bâti**, préservation de l'ancien et de hameaux tels que Lagorce, Germignan ou le centre bourg,
- **La poursuite des transformations déjà opérées sur le secteur du Chai.**

ARTICLE 5 : LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Les orientations de la commune	Descriptions des projets prioritaires
Le développement urbain et l'habitat	<ul style="list-style-type: none">- Le secteur Cassenore Puy du Luc avec la volonté de passer d'une urbanisation subie à une urbanisation maîtrisée et le secteur Gelès- La poursuite de l'aménagement du centre bourg et du secteur du Chai pour garantir la mixité sociale
L'économie	<ul style="list-style-type: none">- La création d'une zone d'activités regroupant une offre pour le développement économique
Les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none">- Les liaisons à étudier entre les différents espaces verts et parcs publics (trame verte)- La mise en place de jardins familiaux
Les déplacements	<ul style="list-style-type: none">- La requalification des voiries en adéquation avec le transit
Les aménagements et les équipements	<ul style="list-style-type: none">- Le contournement du Taillan

Enjeux

- ↪ Maintenir la qualité de vie en suivant la voie d'un développement équilibré
- ↪ Proposer une offre de services et d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire (le Palio, Pole culturel, stade, crèche, équipements scolaires...)

Les sites prioritaires

Les secteurs d'urbanisation présents et à venir :

- Le PAE Centre Bourg dont les travaux se poursuivent durant toute la durée du présent contrat, doit permettre la réorganisation de l'espace public de part et d'autre de la route de Soulac tout en permettant le renforcement des fonctions de centralités au niveau du bourg. Cette opération permet de poursuivre l'effort de diversification du parc de logements notamment sociaux.

- Le PAE du Chai s'inscrit lui aussi dans une opération de renouvellement urbain qui se poursuit dans le cadre de ce contrat. L'objectif étant d'organiser et de permettre la création de logements tout en menant une action sociale auprès des habitants du secteur.

- Le secteur Puy du Luc - Cassenore et le secteur Gelès.

Les secteurs d'activités :

- L'objectif qui s'inscrit dans un renforcement du tissu économique local, vise à identifier, le ou les secteurs d'implantation possible d'activités.

Le secteur de Cantinolle :

- Territoire partagé entre les communes du Taillan, d'Eysines et du Haillan. Ce secteur est concerné par :

- o le parc intercommunal des Jalles qui constitue un élément important du patrimoine naturel et paysagé de la commune.
- o l'acquisition foncière Diatan 2000 en vue d'un aménagement de parc public.
- o l'implantation du parc relais avec l'arrivée du tramway dans cette zone
- o l'entrée de ville.

Le secteur Boétie :

- Il s'agit là de l'aménagement d'un premier tronçon de l'avenue de la Boétie entre Calavet et le cimetière. Cet aménagement coïncide avec la réalisation du pôle culturel prévu par la commune et l'aménagement de la rue de Calavet.

ARTICLE 6 : LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2012-2014

A l'échelle du présent contrat, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune du Taillan Médoc ont identifié un programme d'actions opérationnelles cohérent avec les objectifs d'agglomération et le projet métropolitain visés à l'article 4 et avec les grandes orientations communales décrites à l'article précédent.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.

En fonction des projets déjà en cours dans le cadre des contrats de co-développement 2009-2011 (coups partis ayant donné lieu à confirmation de décision de faire et/ou au lancement de procédures de marchés), des opportunités ou contraintes opérationnelles, des capacités de mise en œuvre opérationnelle (moyens humains et financiers, délais, préalables levés ou non...), la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune ont ciblé les actions suivantes en références à des domaines d'intervention identifiés basés notamment sur l'EHDN. (Emploi, Habitat, Déplacement, Nature) du projet métropolitain.

Emploi/Economie

Numéro Titre

0017 Création d'une zone d'activité économique

Mixité sociale, logement

Numéro Titre

0027 Programme d'Intérêt Général (PIG)

Développement urbain

Numéro Titre

0001 PAE Centre Bourg

0002 PAE le Chai

0004 Gelès

0005 Puy du Luc /Cassenore

0016 Cantinolle

0024 Résorption des zones de carence en matière d'accès Internet haut débit

Déplacement intercommunal

Numéro Titre

0003 Rond point RD1215

Déplacement de proximité

Numéro Titre

0007 Avenue de la Boétie

0008 Accès à la médiathèque

0015 Entrée de ville - Avenue de Soulac

0018 Elaboration du Schéma de déplacement de la commune

0019 Chemin du Four à Chaux

0029 Soutien à l'écomobilité

0030 Mise en oeuvre de la politique vélo

Espaces naturels, biodiversité

Numéro Titre

0006	Parc public communal et trame verte
0009	Arboretum du domaine de la Haye
0012	Parc des Jalles
0013	Diatan 2000
0014	Boucle Verte - PDIPR
0021	Plan de gestion différenciée des espaces verts
0022	Culture en forêt

Politique de l'Eau

Numéro Titre

0010	Bassin de retenue grimoine
0011	Bassin de Lacaussade
0020	Chemin de la Belgique

Traitements déchets ménagers

Numéro Titre

0031	Etude de faisabilité d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers en fréquence hebdomadaire 1+1
------	---

Culture

Numéro Titre

0023	Festival théâtre de rue et musique actuelle
------	---

Coopération technique et développement durable

Numéro Titre

0025	Observatoire fiscal
0026	Soutien à l'Agenda 21 Communal
0028	Rétrocessions foncières au bénéfice de la commune

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE DE PROXIMITE, INNOVATION, COOPERATION TECHNIQUE ET PROJETS SUPRA COMMUNAUX

La Communauté urbaine et la Commune ont souhaité renouveler leurs modalités de travail en commun tant dans la construction des grandes politiques d'agglomération que dans le service rendu aux habitants au quotidien.

7.1 Au titre de la gouvernance de proximité

La création de directions territoriales dont les missions doivent permettre entre autres d'assurer le suivi et la coordination des contrats de co-développement au plus près des communes.

Ces directions au nombre de quatre sont réparties de la manière suivante :

- **Direction ouest** : Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines, Bruges, Le Bouscat, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc, Blanquefort et Parempuyre
- **Direction sud** : Pessac, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles et Gradignan
- **Direction rive droite** : Floirac, Bouliac, Ambès, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Lormont, Cenon, Artigues-près-Bordeaux et Carbon-Blanc.
- **Direction Bordeaux** : Bordeaux

Et qui assurent les missions suivantes au sein de quatre services :

Service développement local

- Conduite de projets : opérations de voirie et réseaux intégrant l'ensemble des usages sur l'espace public, opérations d'aménagement, renouvellement urbain, requalification des zones d'activités.
- Co-construction de la définition des projets d'aménagement.
- Conduite d'opérations des équipements communautaires, des opérations complexes ou expérimentales.
- Foncier : levée des préalables et négociations foncières simples, cession foncière dans les opérations d'aménagement, prospection foncière pour l'implantation des équipements communautaires.
- Relations avec les entreprises : accueil des entreprises nouvelles, extensions, réponse aux besoins des entreprises installées, participation aux clubs locaux.
- Relais territorial de la politique de la ville.
- Urbanisme : avis communautaire sur les AOS, prescription des participations, instructions complètes pour les petites communes, arrêtés d'alignement, examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).
- Participation aux groupes thématiques liés aux domaines d'activité.

Service Maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'oeuvre, Ordonnancement, Pilotage et Coordination des interventions sur l'espace public, voirie, réseaux, clôtures.
- Etudes locales de plans de circulation et de plans cyclables.
- Participation aux groupes thématiques liés aux domaines d'activités.

Service Maintenance exploitation

- Surveillance et signalement des dysfonctionnements sur l'espace public communautaire.

- Suivi des travaux des réseaux occupant le domaine public
- Entretien courant, petit entretien du Domaine Public Routier (DPR).
- Travaux urgents sur l'espace public.
- Contrôle sur le terrain pour le compte des AOS (phases travaux).
- Travaux aux frais de tiers sur le DPR.
- Avis sur les projets d'aménagement.
- Arrêtés d'Exécution de Travaux (AET)/instruction technique de l'Arrêté d'Occupation Temporaire (AOT).
- Suivi des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) avant intégration.
- Suivi des travaux réalisés par les tiers sur le DPR.
- Instruction des contentieux travaux et des réclamations voirie.
- Instruction technique et suivi des plans de circuits scolaires, avis sur les parcours transports Bus.
- Participation aux groupes thématiques liés aux domaines d'activités.
- Accueil lié aux activités.

Service support administratif

- Accueil et orientation du public.
- Secrétariat.
- Gestion Ressources Humaines.
- Gestion budgétaire, comptable, financière et des marchés, passation des Marchés à Procédures Adaptée (MAPA)
- Gestion des participations d'urbanisme : recouvrement et reversements aux communes.
- Suivi financier des opérations d'aménagement.
- Conventions avec les collectivités territoriales (éclairage public, espaces verts, mobilier ou autres domaines publics).

Chacune des communes se voit affecter un référent territorial, chargé du contrat de la commune.

- Un fonds d'intérêt communal (FIC) a été mis en place dans le cadre de la délibération n° 2009/0305 qui fait de la proximité un enjeu fort et qui repose sur des principes de souplesse et de fongibilité dans son fonctionnement et ce, dans l'objectif d'apporter une réponse mieux adaptée aux problématiques locales.
- le développement de démarches de concertation communes avec la volonté de mieux associer les citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets qui s'est, entre autres, traduit par la mise en place des rencontres territoriales en 2011 dont l'objectif a été d'associer les habitants des communes à la construction du projet métropolitain.
- La conférence des communes et ses déclinaisons sous forme de réseaux de compétence. Chaque commune de la Cub qui le souhaite peut être pilote d'une ou plusieurs thématiques et en assurer l'animation.

7.2 Au titre des nouvelles politiques de la Communauté urbaine de Bordeaux et de l'expérimentation

L'expérimentation pourra porter sur des actions qui ne bénéficient pas de règles d'intervention ou dont ces dernières sont susceptibles d'évoluer.

Cette expérimentation peut concerner les 12 travaux métropolitains (55000 hectares de nature, la métropole du quart d'heure, la métropole 3.0, etc.), afin d'agir dans ces domaines qui doivent être des leviers d'action pour nos ambitions métropolitaines.

7.3 Au titre de la coopération technique

La Communauté urbaine s'engage à étudier les moyens permettant de favoriser la coopération technique :

- En matière d'échanges de données : Cub&cités

L'intranet d'agglomération Cub&cités est un outil partagé entre la Communauté urbaine et les communes. Fondé sur une base de connaissances partagées, Cub&cités est un outil évolutif, visant à travailler ensemble et à communiquer de manière efficace. En contrepartie de cette mise à disposition, la commune s'engage à contribuer à l'amélioration et au bon fonctionnement de l'outil et à participer au développement de nouveaux services,

- En matière de développement durable dans le cadre de l'agenda 21 et du plan climat.

A ce titre, les contrats de co développement devront permettre entre autres :

- ⇒ d'être un espace pour intégrer la culture du développement durable auprès des maîtres d'ouvrages que cela soit la Cub ou la commune dans certains cas.
- ⇒ d'accompagner les maîtres d'ouvrages à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de projets conformes aux objectifs de l'Agenda 21, document de référence en matière de développement durable de la Cub.

- Economie sociale et solidaire

Dans le cadre des achats éco et socio responsables (clauses sociales et environnementales dans les marchés publics), la Cub s'engage à accompagner les communes selon deux formes possibles : un conseil minute et/ou un accompagnement sur mesure, dans le but d'appuyer et de renseigner les services des communes (achats, techniques, ou autres) au plus près de leur demande et de leurs besoins en matière d'éco et de socio conditionnalités, dans le cadre juridique et économique le plus sécurisé possible.

Pour développer les activités et l'emploi dans le champ de l'entrepreneuriat social et solidaire, la Cub pourra mettre à disposition des communes volontaires les réseaux et les dispositifs compétents, répondant aux besoins des porteurs de projets associatifs et coopératifs.

Ce réseau de partenaires mobilisables agit sur toute la phase de la création d'activité : amorçage, accompagnement technique, hébergement, de financement et de professionnalisation.

A titre d'exemples, les couveuses ou coopératives d'activités d'emploi ou bien encore l'incubateur de projets "Fabrique à initiatives", peuvent rayonner sur l'ensemble de l'agglomération, essaimer leurs modèles, ouvrir des antennes ou des permanences dans les différentes communes intéressées....La Cub se propose d'être facilitatrice dans ce domaine.

Afin de valoriser le secteur de l'économie sociale et solidaire, la Cub continuera à activer et à faire vivre une dynamique entre toutes les communes de l'agglomération, par des actions de mise en réseau et diffusion de bonnes pratiques (réseau ESS qui se réunit 3 à 4 fois/an), organisation ou co-organisation d'événements durant le Mois de l'ESS (chaque année en novembre), actions de sensibilisation dans le champ du commerce équitable etc.

- **Accord cadre sur la concertation sur les projets urbains**

Conformément à la délibération du 14 octobre 2011, la Cub s'engage à mettre en place un dispositif d'accompagnement aux communes en matière de concertation sur les projets de logements pour faciliter leur mise en œuvre au regard des attentes des habitants. Les titulaires de l'accord cadre interviendraient pour mener les démarches de concertation :

- ⇒ pour les opérations liées à la démarche 50000 logements,
- ⇒ pour certains projets d'urbanisme,
- ⇒ sur des programmes de réalisation de logements (programmes mixtes).

- **En matière d'habitat**

La question de l'habitat constitue plus que jamais un enjeu qui implique un partenariat rapproché entre la CUB et les communes. Si le cadre est fixé par la Cub au travers du projet métropolitain, si elle dispose d'une partie des moyens de production notamment en ce qui concerne le logement social au travers de la Délégation des aides à la Pierre et de ses aides directes, ce sont les communes qui conservent, dans la proximité, la maîtrise de leurs projets.

Dans ce cadre, le Programme Local de l'Habitat, dans sa révision actuelle mais aussi dans sa future phase d'animation constituera un réel outil de mise en œuvre d'une politique partagée.

Pour autant et plus fondamentalement, la démarche de co-développement doit être l'occasion de rappeler les obligations qui s'imposent aux communes au regard de la loi SRU (présence de 20% de logements locatifs sociaux sur le territoire communal) mais également les orientations décidées par la Cub parmi lesquelles : l'effort de production en logements PLAI (pour les publics les plus fragiles) ou encore la mise en œuvre d'une politique favorisant l'accession abordable : les engagements mutuels inscrits dans les contrats de co-développement doivent contribuer à la traduction de ces orientations.

- **Poursuite de l'aménagement numérique du territoire**

La Cub s'engage à mettre en place un groupe de travail conjoint Cub/commune sur le sujet, pour travailler de concert à rassembler et partager les données concernant la couverture numérique du territoire (observatoire), élaborer conjointement le volet du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique girondin concernant le territoire communautaire et en suivre les actions.

Concernant le haut débit, la Cub s'engage à mener les actions prévues dans le cadre des fiches actions correspondantes pour la résorption des zones actuellement mal desservies.

Concernant le très haut débit, la Cub prend l'engagement d'un suivi conjoint des déploiements des réseaux FTTH des opérateurs, ainsi que d'études pour envisager une action publique complémentaires des déploiements privés si nécessaire.

Pour systématiser le réflexe numérique dans les politiques d'aménagement, la Cub s'engage à collaborer avec les communes pour faciliter le déploiement de la fibre optique sur le territoire et à engager les discussions communes avec les aménageurs, bailleurs sociaux, promoteurs et opérateurs pour clarifier le cadre réglementaire applicable pour la fibre optique et les modalités à mettre en œuvre pour prévoir le fibrage de l'ensemble des zones concernées par des aménagements.

Par ailleurs, concernant le fibrage optique d'équipements publics, la Cub s'engage à mener les études adéquates et à engager le cas échéant les actions en vue d'une couverture par des extensions du réseau métropolitain. Dans ce cas, la prise en compte des investissements nécessaires fera l'objet d'une adaptation au contrat par le biais d'une substitution.

- Soutien et promotion d'une programmation culturelle métropolitaine

La Cub par délibération du 25 novembre 2011 a souhaité se doter d'une compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle du territoire », lui permettant d'apporter son soutien à des manifestations se déroulant sur le territoire de l'agglomération. Convenant de la primauté de compétence des communes en matière de culture, la Cub interviendra donc en complément et en soutien de l'action des communes en soutenant des manifestations sous certaines conditions et en favorisant les coopérations entre commune ou acteurs culturels. Elle n'envisage pas en revanche de participer au fonctionnement ou à la gouvernance d'institutions ou d'associations culturelles.

- Montage technique de projets

La Cub se propose également d'aider les communes au montage technique de projets comme par exemple l'assistance technique à la commune pour le montage des dossiers de Participation pour Voies et Réseaux (études techniques et chiffrages, préparation des conventions de préfinancement et des délibérations...).

7.4 Au titre des conventions Cub et partenaires extérieurs

Dans ce cadre, toute convention prise par la commune en accord avec la Cub pendant la durée du présent contrat et qui fait intervenir la Cub sur ses compétences devra être intégrée dans le contrat de co-développement de la commune. Ces conventions feront systématiquement l'objet d'un avenant spécifique.

ARTICLE 8 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU CONTRAT

8.1 Modalité de financement du contrat

Le projet de PPI 2012-2016 a pris en compte d'une part, des crédits pour mener à son terme les opérations en cours se rattachant aux contrats 2009-2011 et des premières enveloppes pour la nouvelle génération de contrats en attendant les ajustements qui seront à faire dans le cadre de la préparation du projet de PPI 2013-2017.

Outre les crédits prévus et déjà individualisés dans divers domaines au sein du PPI pour les nouveaux contrats (Développement économique, Transports, Voirie (notamment 10,48M€ pour la voirie communautaire), eau et assainissement, Déchets ménagers, Culture, etc....), il importe de rappeler que comme pour la première génération des contrats, une enveloppe générique de 54 M€ sur 5 ans et intégrant, conformément à la décision prise par le Bureau le 27 octobre dernier les 12M€ initialement inscrits pour les travaux de rénovation de groupes scolaires, est ouverte dans le PPI pour les contrats 2012-2014.

Cette ligne générique sera ventilée sur les différentes lignes concernées en fonction des actions effectivement retenues dans les contrats négociés et ajustée lors de la préparation du PPI 2013-2017.

8.2 Modalité de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat, pour ce qui la concerne, sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de la Cub et aux règles qui régissent l'attribution des aides communautaires aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ces organes de décision et dans les limites fixées à l'article 8.1 ci-dessus.

8.3 Suivi et adaptation du contrat

Un bilan physique et financier sera réalisé tous les ans, en début d'année, afin de faire le point sur les réalisations et avancées de l'année passée. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire ainsi que devant le conseil municipal de la commune. Ce passage en conseil sera l'occasion pour les élus communaux et communautaires de disposer d'une vision exhaustive de leur contrat et d'engager une discussion sur la mise en œuvre de celui-ci.

Les propositions d'adaptation émanant tant de la Cub que de la commune sont traitées par la mission co-développement en lien avec les directions territoriales et avec les services concernés par l'action et soumis à l'avis du comité stratégique de la conduite du changement.

Les divers niveaux d'adaptations possibles sont :

- modification du niveau d'engagement de la Cub ou de la commune d'une opération ou action
- modification substantielle du montant prévisionnel de l'action liée à une évolution programmatique de cette dernière
- abandon d'une opération ou action
- création d'une opération ou action

Le principe de substitution s'applique pour ces quatre niveaux d'adaptation et doit s'accompagner d'un retrait d'une action d'ampleur équivalente.

Ces adaptations donneront lieu à la signature d'un avenant après accord du conseil communautaire.

Par ailleurs, certains sujets feront l'objet d'avenants thématiques : les suites opérationnelles 50 000 logements, la politique vélo, l'évolution des compétences en matière de propreté, de lutte contre le risque inondation. Les différentes demandes exprimées concernant les équipements sportifs seront instruites au regard des conclusions des travaux confiés au comité stratégique de la conduite de changement durant l'année 2012 et se traduiront, le cas échéant, par un avenant.

8.4 Une évaluation à l'issue des 3 ans

Une évaluation générale de la démarche de contractualisation sera menée en 2013 : elle aura pour objectif d'évaluer les apports de la contractualisation dans la relation de la Cub avec la commune au vu des enjeux de proximité et des enjeux de cohérence du développement de l'agglomération.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le Président,

Pour la Commune du Taillan-Médoc,
Le Maire,

Vincent FELTESSE

Ludovic FREYGEFOND

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau récapitulatif des fiches actions

Annexe 2 - Fiches actions

Annexe 3 - Rétrocessions foncières au bénéfice de la commune

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des actions

Numéro	Titre
0001	PAE Centre Bourg
0002	PAE le Chai
0003	Rond point RD1215
0004	Gelès
0005	Puy du Luc /Cassenore
0006	Parc public communal et trame verte
0007	Avenue de la Boétie
0008	Accès à la médiathèque
0009	Arboretum du domaine de la Haye
0010	Bassin de retenue grimoine
0011	Bassin de Lacaussade
0012	Parc des Jalles
0013	Diatan 2000
0014	Boucle Verte - PDIPR
0015	Entrée de ville - Avenue de Soulac
0016	Cantinolle
0017	Création d'une zone d'activité économique
0018	Elaboration du Schéma de déplacement de la commune
0019	Chemin du Four à Chaux
0020	Chemin de la Belgique
0021	Plan de gestion différenciée des espaces verts
0022	Culture en forêt
0023	Festival théâtre de rue et musique actuelle
0024	Résorption des zones de carence en matière d'accès Internet haut débit
0025	Observatoire fiscal
0026	Soutien à l'Agenda 21 Communal
0027	Programme d'Intérêt Général (PIG)
0028	Rétrocessions foncières au bénéfice de la commune
0029	Soutien à l'écomobilité
0030	Mise en oeuvre de la politique vélo
0031	Etude de faisabilité d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers en fréquence hebdomadaire 1+1

ANNEXE 2

Fiches actions

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0001

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre PAE Centre Bourg

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Opérations d'aménagement

Programme d'équipements publics comprenant la réalisation de la voie nouvelle (F. Mitterrand Sud) et de la Place février (2012/juin 2013), l'aménagement de la voie nouvelle F.Mitterrand Nord. La CUB s'engage à verser les subventions pour le groupe scolaire et à effectuer le reversement à l'aménageur.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser les travaux
- Etablir le bilan financier de l'opération

La commune s'engage sur :

- Participer financièrement à l'opération d'aménagement

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Confirmation décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	1 309 775,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 309 775,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Foncier DUP
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	GIRARD PHILIPPE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DU FONCIER
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

1

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
PEP équipement 1		X	X	X	X				
PEP équipement 2			X	X	X				
PEP équipement 3									
PEP équipement 4									
Commercialisation lots et secteurs									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	100 000,00	-	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-
Montant de la dépense	-	225 283,00	-	801 565,00	-	282 925,00	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0002

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre PAE le Chai

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Opérations d'aménagement

Accord sur poursuite de l'action: La Cub s'engage à réaliser l'enquête Bourchardeau, l'étude d'impact, la DUP, les acquisitions foncières pour le chemin du Chai et bassin de retenue ouest. Elle s'engage à réaliser les AVP du chemin du chai, et du bassin de retenue Ouest. Elle s'engage à prendre la CDF pour le bassin de retenu ouest et chemin du chai sur secteur C en fonction de la levée des préalables fonciers et à réaliser les travaux pour la voie nouvelle au droit de l'îlot Sabaton. Le suivi social des familles (MOUS) et le paysagement du bassin est à la charge de la commune. La Commune s'engage par ailleurs à mobiliser 30% du FIC.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Poursuivre la levée des préalables
- Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage

La commune s'engage sur :

- Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
- Affecter une partie du FIC au financement de l'opération

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	6 631 904,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	5 380 000,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Foncier DUP Autres
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	GIRARD PHILIPPE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DU FONCIER
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

2

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables	X	X	X	X	X	X	X	X	
Travaux			X	X	X	X	X	X	
PEP équipement 1									
PEP équipement 2									
PEP équipement 3									
PEP équipement 4									
Commercialisation lots et secteurs									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	193 449,00	-	193 449,00	-	193 449,00	193 449,00	193 449,00	386 898,00
Montant de la dépense	-	290 000,00	520 000,00	1 660 000,00	520 000,00	2 390 000,00	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0003

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Rond point RD1215

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Faciliter et sécuriser l'accès au secteur du Chai à partir de la RD 1215 : création d'un rond-point avec AVPRO - consultation travaux. La CDF sera prise au moment de la délivrance des permis, sous réserve de l'accord du conseil général.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser les études avant projet
- Poursuivre la levée des préalables
- Lancer des consultations
- 3- Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	1 350 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 350 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	GIRARD PHILIPPE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	Conseil Général
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement intercommunal	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet	X								
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)		X							
Consultations			X	X					
Préalables			X	X					
Travaux					X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	-	175 000,00	175 000,00	1 000 000,00	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0004

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Gelès

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Opérations d'aménagement

Aménagement du secteur de Gelès:- Aménagement urbain et offre de logements- Solutions VRD- Equipements publics- Bassin de retenue des eaux.La Cub s'engage à réaliser l'étude pré-opérationnelle, à choisir un outil d'aménagement et à faire de la veille foncière. Elle s'engage par ailleurs à revoir l'étude préliminaire et à faire la veille foncière pour le bassin de retenue Gelès.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Lever les préalables fonciers
- Finaliser le dossier de l'opération

La commune s'engage sur :

- Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'URBANISME
	Chef de projet	GERBEAU-MORIN CELINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations		X							
Préalables									
Travaux									
PEP équipement 1									
PEP équipement 2									
PEP équipement 3									
PEP équipement 4									
Commercialisation lots et secteurs									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0005

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Puy du Luc /Cassenore

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

Finalisation des études pré-opérationnelles, et poursuite / finalisation de la mise en place de la procédure opérationnelle- Etude préalable à la création de la procédure - Elaboration et approbation du dossier de création- Consultation aménageur, validation du choix de l'aménageur- approbation du dossier de réalisationsecteur d'étude resserré à intégrer au schéma de déplacement communal.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Finaliser l'étude pré-opérationnelle
- Prendre la décision suite à l'étude préalable
- Lancer des consultations
- Participer aux études

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'URBANISME
	Chef de projet	COMTE DELPHINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

7

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle			X						
2- Décision de faire (Jalon GSP)				X					
Formuler une consultation									
Consultations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0006

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Parc public communal et trame verte

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Réalisation d'un parc public dans la moitié Nord du territoire communal, entre le centre ville et les secteurs de développement de Cassenore et de Gelès:- diagnostic social, environnemental et paysagé- aménagement et équipements'Réalisation d'un plan guide d'aménagement et de valorisation environnementale et paysagère.La Cub s'engage à cofinancer les études dans le cadre du règlement nature

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Réaliser l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	DE FRAMOND ALAIN
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle	X	X	X	X					
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables		X	X	X	X	X			
Réalisation de la prestation									
Travaux					X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0007

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Avenue de la Boétie

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Réalisation des travaux entre cimetière et Calavet, avec étude si possibilité d'aller un peu plus loin en restant dans la cadre de la procédure et seuil Bouchardeau.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- 2- Prendre la décision de faire (Jalon GSP)
- Poursuivre la levée des préalables
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	1 740 000,00 EUR	
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 740 000,00 EUR	
	Financement PPI	Non	
	Autre(s) financement(s)	N/A	
	Partenariat(s) financier(s)	N/A	
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Foncier	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux	
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST	
	Chef de projet	GREGOIRE NADINE	
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)		
	Autre(s) service(s)		
	Politique Contractuelle		
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité		
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011	12

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)	X								
Consultations	X	X							
Préalables	X	X							
Travaux			X	X					
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	100 000,00	640 000,00	1 000 000,00	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0008

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Accès à la médiathèque

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Opérations d'aménagement

Aménagement de l'accès à la médiathèque, en coordination avec la mise en service de cette dernière et cession du terrain à titre gratuit par la commune.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	270 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	270 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Autres
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	GREGOIRE NADINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations	X								
Préalables									
Travaux			X						
PEP équipement 1									
PEP équipement 2									
PEP équipement 3									
PEP équipement 4									
Commercialisation lots et secteurs									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0009

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Arboretum du domaine de la Haye

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Soutien communautaire

Action de protection et de valorisation d'un espace naturel (espace boisé) situé au domaine de la Haye. Action s'intégrant au projet global de pôle culturel : création d'un arboretum, aménagement de zones de circulations publiques (cheminement piétonniers), travaux de taille et d'abattage expertisés. Soutien Cub dans le cadre du règlement Nature.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	40 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	DE FRAMOND ALAIN
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action			X						
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0010

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Bassin de retenue grimoine

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Schéma général d'assainissement pluvial qui permettra le développement des réseaux et voies actuellement non équipées. La Cub s'engage à réaliser les travaux sur BR et collecteurs sur le Chemin de Cante-cric.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude préalable
- Réaliser les études avant projet
- Poursuivre la levée des préalables
- Lancer des consultations
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	4 850 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	2 820 000,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'EAU
	Chef de projet	BEAUVAL-MIDY CECILE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DE LA NATURE
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Politique de l'Eau	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

4

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations		X	X						
Préalables	X								
Travaux				X	X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	-	1 000 000,00	1 000 000,00	820 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0011

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Bassin de Lacaussade

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

La Cub s'engage à démarrer les travaux du bassin de retenue en 2014 après avoir levé les préalables administratifs. Schéma général d'assainissement pluvial qui permettra le développement des réseaux et voies actuellement non équipées. Réalisation du réseau de collecte des eaux pluviales de l'étude préalable aux travaux avenue de Germignan Lacaussade chemin du bois des Ormes. Proposition de la CUB sur un aménagement paysagé.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude préalable
- Réaliser les études avant projet
- Poursuivre la levée des préalables
- Lancer des consultations
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	3 100 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 060 000,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'EAU
	Chef de projet	BEAUVAL-MIDY CECILE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Politique de l'Eau	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

6

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable			X						
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)			X						
Avant projet				X					
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations					X				
Préalables		X							
Travaux					X	X			
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	60 000,00	-	-	1 000 000,00	1 950 000,00	200 000,00	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0012

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Parc des Jalles

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Valorisation agricole et environnementale de la zone maraîchère: - participation aux acquisitions foncières
Re-naturalisation du secteur des Ardilleys: - participation à l'acquisition et à la dépollution des terrains
Ouverture à la population du site: - développement du réseau de cheminements doux - aménagements de jardins familiaux - aménagement du site Diatan 2000 en porte d'entrée du Parc. La Cub s'engage à soutenir la commune dans le cadre du règlement Nature.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude
- Réaliser l'étude
- Réaliser les travaux

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	DE FRAMOND ALAIN
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0013

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Diatan 2000

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Acquisitions foncières, fond de commerce et éviction de l'entreprise DIATAN 2000. Démolition et dépollution.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Assurer une veille foncière-acquisition foncière-démolition-dépollution

La commune s'engage sur :

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	1 800 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 800 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	DUP
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DU FONCIER
	Chef de projet	CABRERA FABIENNE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

9

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables	X	X	X	X	X	X			
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	1 800 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0014

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Boucle Verte - PDIPR

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Elaborer et aménager un réseau d'itinéraires de découverte des espaces naturels, agricoles et des paysages de la commune (boucles locales) connectés à la Boucle Verte communautaire. Demande : aménagement et balisage des itinéraires

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation
- Prendre en charge le cas échéant, une partie des investissements

La commune s'engage sur :

- Mener la concertation

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	LEYMARIE MATHILDE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

18

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0015

Référent Territorial

Titre Entrée de ville - Avenue de Soulac

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Aménagement de la route sur la sortie du futur équipement Allée des Jalles en liaison avec l'arrivée du Tram. la CUB s'engage à réaliser une étude programme pour l'aménagement d'une piste cyclable en site propre, en lien avec les projets en cours.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	TATAREAU SYLVIE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

5

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable					X	X			
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0016

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Cantinolle

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Valorisation et aménagement du secteur de Cantinolle:- positionnement et fonctionnement du futur parc relais- aménagement du carrefour et des espaces publics (notamment en rapport avec l'arrivée du tramway)- gestion des continuités entre le parking relais et le parc des Jalles ainsi que des traversées piétonnes/cycles de l'av. de Soulac- aménagement de l'av. de Soulac- aménagement d'un pôle ludique foncier Diatan 2000- implantation de sculpture monumentale, 3è phase tram. La CUB s'engage à la mise en oeuvre d'une coordination d'actions, de projets et d'investissements à l'échelle du secteur intercommunal (le Taillan médoc, Eysines et le Haillan) de Cantinolle

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'URBANISME
	Chef de projet	GERBEAU-MORIN CELINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X					
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0017

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Création d'une zone d'activité économique

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

La Cub s'engage à étudier la réalisation d'une zone d'activités sur un site approprié sur le territoire de la commune du Taillan en concertation avec cette dernière, et à conduire les suites administratives et opérationnelles sur le site retenu en vue d'un permis à aménager.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude
- Poursuivre la levée des préalables
- Lever les préalables fonciers
- Réaliser l'étude pré opérationnelle

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude
- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'URBANISME
	Chef de projet	GERBEAU-MORIN CELINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITÉ
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Emploi/Economie	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

8

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle	X	X							
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Formuler une consultation									
Consultations									
Préalables			X	X	X	X			
Réalisation de la prestation									
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0018

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Elaboration du Schéma de déplacement de la commune

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

La Cub s'engage à réaliser un schéma de déplacement tout mode à l'échelle de la commune.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude
- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	60 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	60 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION STRATÉGIE ET ÉTUDES DE DÉPLACEMENTS
	Chef de projet	DIZIAIN DIANA
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DE L'URBANISME
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Formuler une consultation									
Consultations									
Préalables									
Réalisation de la prestation			X	X	X	X			
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	60 000,00	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0019

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Chemin du Four à Chaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Requalification de la voie, sécurisation des déplacements piétons et 2 roues Demande: Enquête publique, enquête parcellaire, expropriation- Travaux sur une première partie à déterminer avec la commune. (Contrainte : rester dans les limites de la loi Bouchardeau)

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser les études avant projet
- 3- Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	1 521 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	1 521 000,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Foncier
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Chef de projet	GREGOIRE NADINE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

13

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Etude(s) Préliminaire(s)									
Avant projet	X								
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)	X								
Consultations									
Préalables	X	X	X	X	X				
Travaux						X	X		
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la dépense	210 000,00	-	200 000,00	505 000,00	303 000,00	303 000,00	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0020

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Chemin de la Belgique

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Ouvrages

Réseaux eaux usées à installer chemin de la Belgique

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser ou poursuivre les acquisitions
- Réaliser les travaux

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	500 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	500 000,00 EUR
	Financement PPI	Oui
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'EAU
	Chef de projet	BEAUVAL-MIDY CECILE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DU FONCIER
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Politique de l'Eau	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Etude préalable									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Avant projet									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Préalables									
Travaux			X						
Clôture de l'opération Mise en exploitation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	500 000,00	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0021

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Plan de gestion différenciée des espaces verts

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

Etude partenariale pour une gestion catégorisée des espaces verts. Soutien Cub dans le cadre du règlement nature.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Participer aux études

La commune s'engage sur :

- Réaliser l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	DE FRAMOND ALAIN
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Formuler une consultation									
Consultations									
Préalables			X						
Réalisation de la prestation				X					
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0022

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Culture en forêt

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Valorisation de la forêt par le développement d'activités et la création d'un évènement culturel singulier. Proposition de projet culturel établissant des liens directs avec la forêt : arts graphiques et forêt, architecture et forêt, étude et aménagements liés. La CUB s'engage à apporter un soutien financier dans le cadre du projet nature.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

La commune s'engage sur :

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	15 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA NATURE
	Chef de projet	DE FRAMOND ALAIN
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Espaces naturels, biodiversité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention	X	X							
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0023

Référent Territorial

Titre Festival théâtre de rue et musique actuelle

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Soutien communautaire

Pérenniser le festival "plein F'ART" dédié au théâtre de rue et à la musique actuelle. Poursuivre la programmation de ce festival favorisant une création artistique jeune et locale. La CUB s'engage à participer financièrement dans le cadre du règlement culture.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	30 000,00 EUR
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	15 000,00 EUR
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Adoption du règlement d'intervention Cub
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	MISSION URBANITÉ ET CULTURES
	Chef de projet	COCONNIER RICHARD
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Culture	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	5 000,00	-	5 000,00	-	5 000,00	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0024

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Résorption des zones de carence en matière d'accès Internet haut débit

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

- Analyse évolutive des solutions possibles pour résorber les zones de carence en accès Internet haut débit identifiées et localisées sur la commune.- Mise en oeuvre et financement de 1 NRA-MED, conditionné par l'éligibilité réglementaire de la commune à une telle solution, et sous réserve d'éligibilité technique, subventionnement d'antennes satellites pour les administrés, le cas échéant recherche de solution alternative pour les zones non éligibles à la montée en débit, dans le cas d'un transfert de compétence des communes à la Cub en matière d'aménagement numérique.- Le cas échéant, en l'absence de transfert de compétence, accompagnement de la commune dans la mise en place des solutions identifiées

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude
- Poursuivre la levée des préalables
- Réaliser la prestation

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DU NUMÉRIQUE
	Chef de projet	FERRA-CABRILLAT PAMELA
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Développement urbain	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Formuler une consultation									
Consultations									
Préalables									
Réalisation de la prestation	X	X	X	X	X	X			
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0025

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Observatoire fiscal

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Optimisation fiscale

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	N/A
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE LA FISCALITÉ ET DES AIDES PUBLIQUES
	Chef de projet	ESNAULT CORINNE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Coopération technique et développement durable	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X	X	X			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0026

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Soutien à l'Agenda 21 Communal

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Soutien communautaire

Favoriser l'émergence de démarches de développement durable sur le territoire communautaire en apportant aux communes porteuses de projets, l'accompagnement et le soutien financier nécessaires à la réalisation et à l'animation d'agenda 21 locaux (y compris volet climat énergie). L'objectif est d'une part favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de démarches globales de développement durable au niveau local, d'autre part de constituer un réseau CUB/communes oeuvrant pour la coordination de l'ensemble de ces démarches, favorisant l'émulation et le transfert d'expériences. La Cub apporte donc son concours pour soutenir les projets de réalisation ou d'animation d'agenda 21 local. Les communes partenaires s'engagent en contre partie à participer aux travaux du réseau communautaire des agendas 21 (notamment club Cub - communes, et club climat), à coopérer avec la CUB pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 Communautaire et à prendre en compte l'Agenda 21 de la Cub dans leur démarche de développement durable. La participation de la Cub sera de 10 000 € maximum par an pendant 3 ans (en général, mais proratisé si besoin).

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi			
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	30 000,00 EUR		
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	30 000,00 EUR		
	Financement PPI	Oui		
	Autre(s) financement(s)	N/A		
	Partenariat(s) financier(s)	N/A		
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Signature de convention		
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune		
	Service en charge de l'action	DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION		
	Chef de projet	SEIGNEUR KARINE		
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE		
	Autre(s) service(s)			
	Politique Contractuelle			
Domaine d'Intervention	Coopération technique et développement durable			
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Priorité 1	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011	27

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X	X	X			
Validation de la demande de subvention		X		X		X			
Montant de l'aide attribuée	-	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	-	-	-
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0027

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Programme d'Intérêt Général (PIG)

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

En continuation de l'action engagée dans le PIG 2008-2011, nécessité de mettre en place un nouveau PIG portant sur tout le territoire de la communauté urbaine dont la commune du Taillan Médoc. Objectifs : poursuivre la production de logements locatifs privés conventionnés, ainsi que les thématiques précarité énergétique et insalubrité pour les bailleurs et les propriétaires modestes.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation
- Accompagner financièrement le programme

La commune s'engage sur :

- Accompagner financièrement le programme

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DE L'HABITAT
	Chef de projet	MORISSET SOPHIE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	Autres VILLE
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Mixité sociale, logement	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X	X	X			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0028

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Rétrocessions foncières au bénéfice de la commune

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Coopération technique, coordination d'actions sur un site

Mettre en oeuvre les principes édictés par la délibération de juin 2007 concernant le portage financier par la Cub des biens acquis à des fins communales. La Cub s'engage à acquérir le bien puis à le céder à la commune. La Commune s'engage à acquérir le bien auprès de la CUB dans un délai de 2 ans au prix d'achat du bien majoré des frais

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Céder le foncier

La commune s'engage sur :

- Racheter le foncier

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Confirmation décision de faire
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune
	Service en charge de l'action	DIRECTION DU FONCIER
	Chef de projet	CABRERA FABIENNE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Coopération technique et développement durable	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action									
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
3- Confirmation de la décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Concertations									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Travaux									
Clôture de l'opération Mise en exploitation									

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Validation de la demande de subvention									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0029

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Soutien à l'écomobilité

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Soutien communautaire

Dans son Plan Climat, la CUB s'est engagée à soutenir les actions en faveur de l'écomobilité scolaire, qui se traduisent le plus souvent par le développement de lignes de bus pédestres et cyclistes, coordonnées par des parents d'élèves. Un budget annuel de 50k€ est inscrit pour cela sur les 27 communes. Les communes étant en contact direct avec le monde scolaire, pour une efficacité optimisée, le pilotage de cette action est confié aux municipalités à travers la signature d'un accord-cadre, décliné en conventions spécifiques pour chacune des communes. La commune dispose alors d'un crédit, versé par la Cub sous forme de fond de concours annuel, calculé au pro rata du nombre d'enfants scolarisés en primaire sur le territoire communal. Cette enveloppe permet d'accompagner des actions selon les modalités les plus adaptées au contexte local, par exemple :

**subventionnement d'une association chargée de fournir un cadre global et un appui technique. L'apport des associations peut notamment se traduire par la mise à disposition d'outils Internet d'organisation des lignes, d'une assurance, d'équipements de type gilets/brassards, etc. Plusieurs associations oeuvrent déjà sur le sujet de l'écomobilité scolaire sur le territoire et ont développé des outils adaptés. *financement d'outils de communications spécifiques *financement de signalétique ou de petits travaux* Cette enveloppe ne permet pas de participer au financement de postes de fonctionnaires communaux, dont les missions seraient en lien direct avec la promotion de l'écomobilité scolaire et la mise en oeuvre des actions associées.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur

La commune s'engage sur :

- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier	
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-	
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-	
	Financement PPI	Non	
	Autre(s) financement(s)	Non	
	Partenariat(s) financier(s)	N/A	
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Signature de convention	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Commune	
	Service en charge de l'action	DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE	
	Chef de projet	AUMONT EMILIE	
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)		
	Autre(s) service(s)	DIRECTION TERRITORIALE OUEST DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DÉPLACEMENT	
	Politique Contractuelle		
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité		
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011	Non

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Déroulement de l'action	X	X	X	X	X	X			
Validation de la demande de subvention									
Coût global du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0030

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Mise en oeuvre de la politique vélo

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

La CUB a signé la Charte de Bruxelles s'engageant ainsi à agir pour qu'en 2020, le vélo soit utilisé dans 15% des déplacements. Une étude globale de définition politique a donc été menée en 2011. Un programme d'actions sur 5 ans va en être la déclinaison. Sur la commune du Taillan Médoc, sous réserve de validation du programme général, les actions suivantes pourraient être étudiées : identification d'itinéraires intercommunaux suivant ; création de zones de circulation apaisée ; mise en oeuvre d'un jalonnement cyclable sur les axes mentionnés au schéma de hiérarchisation des itinéraires cyclables ; généralisation, sauf exception, de l'autorisation pour les cyclistes de tourner à droite aux feux rouges ; développement de l'offre de parkings sécurisés à usage collectif privé ; développement de l'implantation de stationnements publics de type arceaux et abris ; repérage et enlèvement des vélos épave sur la voie publique ; développement des services de location et de prêt de vélos ; expérimentation de l'opération « ambassadeurs du vélo » ; communication incitative ciblée suivant les publics ; subventionnement de l'acquisition de vélo à assistance électrique et vélo pliant. L'instruction sera assurée par la commune. La commune pourra être attendue notamment sur le soutien logistique et financier, le relais en terme de communication et la mobilisation des pouvoirs de police. Par ailleurs, une étude sera menée en 2012 afin d'examiner la faisabilité et les conditions de déploiement ou d'extension des stations V3 sur l'ensemble du territoire communautaire. Le programme communautaire d'actions, une fois validé, sera décliné par voie d'avenant à chaque contrat.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude
- Engager une suite opérationnelle selon conclusion des études dans le cadre d'un avenant ultérieur

La commune s'engage sur :

- Valider l'étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
	Chef de projet	BREBINAUD PIERRE
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	VILLE
	Autre(s) service(s)	DIRECTION DE LA VOIRIE DIRECTION TERRITORIALE OUEST
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Déplacement de proximité	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle									
2- Décision de faire (Jalon GSP)	X								
Consultations									
Formuler une consultation									
Préalables									
Réalisation de la prestation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LE TAILLAN MEDOC

N° de l'action 0031

Référent Territorial

JOVER Gerard

Titre Etude de faisabilité d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers en fréquence hebdomadaire 1+1

DESCRIPTIF DE L'ACTION - Études

Inciter les ménages à réduire leur production globale de déchets et à trier davantage leurs déchets suivant de nouveaux modes de gestion intégrant le recyclage et la valorisation matière. Diminuer l'impact environnemental de la circulation des camions de collecte en zone urbaine et s'inscrire dans une démarche d'économies et d'une tarification incitative. Il s'agit d'étudier, dès 2012, les premiers éléments préalables de cette démarche en tenant compte des effets de la mise en oeuvre de certaines actions du Plan santé et sécurité pour le personnel de la collecte. L'étude pré opérationnelle sera réalisée en 2013.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur :

- Réaliser l'étude

La commune s'engage sur :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude

VOLET 1 - CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE DE L'ACTION

Délais	État d'avancement - dernier jalon franchi	Décision d'étudier
Caractéristiques financières	Évaluation totale de l'action	-
	Estimation de la participation CUB sur la durée du contrat	-
	Financement PPI	Non
	Autre(s) financement(s)	Non
	Partenariat(s) financier(s)	N/A
Préalable(s) du projet	Préalable(s)	Mise en oeuvre du projet INDO (Information des Données de collecte) en cours d'expérimentation Décision concomitante d'obligation de continuité de service de collecte OMR les jours fériés
Acteur(s)	Maîtrise d'ouvrage	Communauté Urbaine de Bordeaux
	Service en charge de l'action	DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
	Chef de projet	ELINEAU FRANCOIS
Autre(s)	Autre(s) acteur(s)	
	Autre(s) service(s)	
	Politique Contractuelle	
Domaine d'Intervention	Traitements déchets ménagers	
Priorités de la commune	Ordre de priorité	Action dans le contrat de la génération 2009 / 2011

VOLET 2 - DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET JALONS

Déroulement de l'action	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
1- Décision d'étudier (Jalon GSP)									
Définition du besoin									
Etude pré opérationnelle			X	X					
2- Décision de faire (Jalon GSP)									
Consultations									
Formuler une consultation									
Préalables	X	X							
Réalisation de la prestation									
Montant de la recette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr

Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40

www.lacub.fr